ADHÉSION AU CODE D'ÉTHIQUE « ACCORD DE CONFIDENTIALITÉ »

Extrait du livre des règlements administratifs de

Hockey Québec 2024-2025

Nom du détenteur(trice) d'un code d'accès HCR: _____

Poste : _____

AHM / école / ligue / Équipe : _____

Le règlement 10.4 du livre des règlements administratifs de Hockey Québec prévoit que chaque personne qui a reçu un code d'accès HCR doit lire et signer le « Code d'éthique « Accord de confidentialité ». Un manquement ou un non-respect à une obligation de ce code d'éthique pourrait entraîner une sanction.

L'objet de l'Accord est de formaliser l'engagement de la personne qui détient un code d'accès HCR à préserver la confidentialité des Informations confidentielles telles que définies ci-après.

Les « Informations confidentielles » sont définis comme l'ensemble des informations personnelles des membres inscrits dans le HCR, tels que l'adresse, les numéros de téléphone, le courriel, la date de naissance, le numéro d'assurance maladie, les détails des paiements, les détails des suspensions, les documents joints à l'inscription (preuve de résidence, preuve de naissance) et tous autres renseignements personnels inclus dans le profil du membre.

Toute personne à qui un code d'accès HCR est octroyé à la responsabilité de protéger les renseignements personnels des membres inscrits dans le HCR. La personne qui détient un code d'accès HCR doit utiliser et divulguer les renseignements personnels à des fins considérées comme raisonnables dans les circonstances et seulement les renseignements nécessaires au bon déroulement de la saison de hockey.

En ce sens, pour bien remplir son rôle, la personne qui détient un code d'accès HCR **s'engage à** :

- Préserver la confidentialité des Informations confidentielles. À ce titre, aucune Information confidentielle ne pourra être divulguée à un tiers sans l'accord écrit (dispenses) de la Partie ayant communiqué ladite Information confidentielle.
- Prendre toutes les dispositions nécessaires, notamment auprès de leurs partenaires, collaborateurs, pour que les Informations confidentielles transmises ne soient ni divulguées ni cédées à des tiers.
- Apporter à la protection des Informations confidentielles le même degré d'attention et de soin qu'elle porterait à la protection de ses propres informations de même nature et importance.
- Utiliser les Informations confidentielles que pour les besoins de la saison de hockey.
- Ne pas transférer ou donner son code d'accès HCR à une autre personne.
- S'assurer que vous êtes la seule personne qui utilise l'adresse courriel rattachée au code d'accès HCR.

En signant le présent Code d'éthique « Accord de confidentialité »

A. J'atteste avoir pris connaissance du présent document et avoir compris les obligations qui s'y rattachent.
B. Je m'engage à respecter le Code d'éthique « Accord de confidentialité » et accepte que tout manquement relatif à ce dernier puisse entraîner une sanction.

☐ J'ai signé le présent Code d'éthique librement et en toute connaissance de cause.

Nom du détenteur(trice) d'un accès HCR (lettres moulées) : _____

Signature du détenteur(trice) d'un accès HCR : _____

Date : _____